

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2015</b>
---

L'an deux mille quinze, le 03 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : André ALANORE, Pierre BARTHES, Lucien BETAILLE, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absents : Laurence BUREAU sans procuration, Anne RIVIERE ayant donné procuration à M. Pierre BARTHES,

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné : Murielle DELBEGUE, secrétaire de séance.

**Observations sur le précédent compte rendu :**

Le compte rendu du précédent conseil venant d'être affiché, pas encore mis sur le site de la mairie ; monsieur le maire propose que les remarques soient faites au prochain conseil municipal.

**I-Compte administratif 2014 de la commune de Neuvic**

Monsieur ALANORE présente le compte administratif 2014 dont les grandes lignes sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 : prévu 704 100,00	réalisé : 697244.80	soit -1%
Chapitre 12 : prévu 951 215,00	réalisé : 948 402.93	soit -0.30%
Chapitre 65 : prévu 211 846,00	réalisé 200 133,05	soit -5,50%
Chapitre 66 : prévu 141 500,00	réalisé 138 740,57	soit -2,0%
Chapitre 67 : prévu 42 900,00	réalisé 39 342.02	soit -8,30%
<b>Total :</b>	<b>prévu 2 625 501,48</b>	<b>réalisé 2 121 362,95</b> <b>soit -19%</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre 64 : prévu 79 000,00	réalisé 93 199,25	soit +18%
Chapitre 70 : prévu 351 100,00	réalisé 354 563,07	soit +1%
Chapitre 73 : prévu 973 577,00	réalisé 967 906,87	soit -1%
Chapitre 74 : prévu 953 175,00	réalisé 1 104 556,03	soit +6%
Chapitre 75 : prévu 208 500,00	réalisé 190 161,52	soit -9%
Chapitre 77 : prévu 30 110,00	réalisé 51 459,15	soit +71%
<b>Total:</b>	<b>prévu 2 625 501,48</b>	<b>réalisé 2 679 792,64</b> <b>soit +2%</b>

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 : prévu 537 200,00	réalisé : 536 969,40	soit 0%
Chapitre 20 : prévu 81 726,15	réalisé : 20 598,73	soit -75%
Chapitre 21 : prévu 206 900,00	réalisé 66 290,00	soit --68%
Chapitre 23 : prévu 807 430,00	réalisé 687 454,13	soit -15%
<b>Total :</b>	<b>prévu 1 996 591,28</b>	<b>réalisé 1 639 754,66</b> <b>soit -17,90%</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre 10 :	prévu 797 000,00	réalisé 793 916,02	soit -0,40%
Chapitre 13 :	prévu 292 406,00	réalisé 236 248,96	soit -19%
Chapitre 16 :	prévu 365 444,80	réalisé 374 412,41	soit +2%
<b>Total:</b>	<b>prévu 1 996 591,28</b>	<b>réalisé 1 464 975,97</b>	<b>soit -27%</b>

Monsieur GAERTNER estime que l'article 5156, correspondant aux contrats de maintenance et présentant une augmentation de 30%, a été mal estimé lors du montage du budget.

Monsieur ALANORE répond que le conseil municipal vote au chapitre et qu'en l'occurrence le chapitre 11 a été bien géré.

Monsieur BETAILLE précise que l'entretien des chaudières a enfin été fait, ce qui n'avait pas été le cas depuis des années.

Monsieur GAERTNER répond que la municipalité est en place depuis bientôt 3 ans et qu'il aurait sans doute fallu agir avant.

Madame MAURY demande pourquoi la commune paie la gendarmerie

Monsieur le maire répond que dans le cadre de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, ils sont présents à notre demande, que cela ne fait pas partie de leur activité de base et que par conséquent il faut les rémunérer.

Monsieur ROY fait remarquer que le personnel titulaire en maladie n'a pas été remplacé ce qui a eu pour conséquence une surcharge d'activité pour le personnel encore en poste. Un audit auprès du personnel a été fait pourquoi n'avons-nous pas été destinataire des conclusions.

Monsieur ROY souhaite savoir sur quel chapitre ont été imputés les bons cadeaux du personnel.

Monsieur le maire répond qu'ils ont été imputés sur le chapitre fêtes et cérémonies.

Monsieur ROY fait remarquer que la municipalité économise sur le non remplacement du personnel en maladie et indemnise le personnel en surcharge de travail par un bon cadeau de 120€.

Monsieur le maire lui fait remarquer que pour sa part, à son arrivé au poste de maire de Neuvic, il n'a baissé aucune note. Par conséquent il n'accepte pas les attaques sur le bien-être du personnel.

Madame MIRANDE demande à monsieur ROY si des agents se sont plaints de mauvais traitement.

Monsieur ROY demande à Madame MIRANDE si elle a eu les conclusions de l'audit, quant à lui il souhaite se baser sur les choses concrètes. Mais il demande s'il est normal que 3 ou 4 agents en maladies ne soient pas remplacés.

Monsieur le maire demande quels sont les agents en maladie qui n'ont pas été remplacés.

Monsieur ROY répond qu'il n'a pas de nom à donner.

Monsieur GAERTNER précise à monsieur le maire que les personnes qui ont vu leur note baissée ont fait appel devant la commission paritaire qui a validé cette baisse des notes.

Monsieur ROY précise à Monsieur le maire qu'il a bien fait de prévoir plus que n'a été réellement le prélèvement du FPIC, par contre il serait opportun de renégocier les emprunts au vu de la baisse des taux actuellement.

Monsieur ALANORE répond qu'il faut être prudent car à chaque renégociation il y a des pénalités.

Monsieur GAERTNER demande pourquoi les 489 489,11€ prévu de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement n'ont pas été réalisés.

Madame la trésorière répond que cela est normal, ce sont des opérations passées sans titre ni mandat.

Monsieur ROY fait une nouvelle fois remarquer que le remboursement pour le personnel s'élève à 93 000 €, ce qui correspond à environ 3 emplois.

Monsieur BARTHES fait remarquer que dans ces 93 000 € nous trouvons également les remboursements pour les contrats CAE-CUI et emploi d'avenir.

Monsieur ROY demande pourquoi l'article 74748 est à 0 en réalisé.

Monsieur le maire répond que cela correspond au remboursement des autres communes qui ont des enfants scolarisés à Neuvic. Cette année la trésorerie a rejeté les mandats pour absence de convention entre Neuvic et ces communes.

Monsieur GAERTNER demande sur quel compte est versé le loyer du CPIE vent haut et où en est-on ?

Monsieur le maire répond que c'est sur l'article 752, mais qu'il a fallu monter une nouvelle structure juridique pour éviter la création d'un fond. A présent tout va être régularisé.

Monsieur ALANORE précise que le CPIE a séparé l'environnement et l'éducation de la partie hôtellerie afin d'éviter la création d'un fonds de commerce. Le CPIE a donc été conduit à créer une SAS qui assurera l'activité de location.

Monsieur GAERTNER demande l'autorisation d'une suspension de séance.

Monsieur le maire accepte.

**Suspension de séance à 21H28  
Reprise de la séance à 21H30**

Monsieur le maire quitte la séance et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur BARTHES 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur BARTHES rappelle que le maire ne peut être présent lors du vote du compte administratif, car en tant qu'ordonnateur de la commune il ne peut juger son travail.

Monsieur BARTHES propose de passer au vote

Monsieur GAERTNER précise que son groupe, bien que supposant que le compte administratif sera identique au compte de gestion, s'opposera au vote car les engagements pris n'ont pas été tenus mais également pour le non remplacement du personnel en maladie.

**Après ces débats le conseil municipal par 13 voix pour et 4 voix contre valide le compte administratif 2014 de la commune.**

**II-Compte administratif 2014 du CCAS**

Monsieur ALANORE présente les comptes du CCAS :

Dépenses : 577.91 €

Recettes : 1 2 379,23 €

Les dépenses correspondent à des aides à des familles en difficulté,

Les recettes correspondent à des ventes de concessions aux cimetières, la location des jardins communaux et des dons.

Monsieur BARTHES propose de passer au vote :

**Après ces débats le conseil municipal à l'unanimité valide le compte administratif 2014 du CCAS.**

**III-Compte de gestion 2014 de la commune et du CCAS**

Madame la trésorière précise que ce compte est exactement le même au centime près que le compte administratif.

**Après ces débats le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion 2014 de la commune et du CCAS.**

### IV-Vote des 3 taxes

Monsieur le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taxes d'habitation, du patrimoine non bâti et du foncier bâti.

**Après ces débats le conseil municipal à l'unanimité valide cette décision**

### V-Affectation des résultats

Monsieur le maire présente à l'assemblée le résultat d'exploitation de l'année 2014 qui est de 558 429,69€.

Sur cette somme, la commune a obligation de couvrir l'autofinancement prévu au BP pour un montant de 439 922,70 €

D'affecter en réserves 118 506,30 €, d'affecter à l'excédent reporté de fonctionnement 0,69 €

**Après ces débats le conseil municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions, valide cette affectation.**

### VI-Budget Primitif 2015 de la commune

Monsieur ALANORE présente le prévisionnel de budget dont le principe est la non augmentation des impôts, la non augmentation des emprunts, la prise en compte de la mise en DSP du camping, la prise en compte de la baisse des dotations de l'Etat, la prise en compte de l'augmentation des prélèvements au titre du FPIC, la volonté de continuer les travaux au stade.

Les grandes lignes sont les suivantes :

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 : prévu en 2014 : 687 100,00	proposition 2015 : 706 040,00	soit +3%	
Chapitre 12 : prévu en 2014 : 951 215,00	proposition 2015 : 949 224,00	soit -0.2%	
Chapitre 65 : prévu en 2014 : 211 846,00	proposition 2015 : 170 862,25	soit -19%	
Chapitre 66 : prévu en 2014 : 141 500,00	proposition 2015 : 130 000,00	soit -8%	
Chapitre 67 : prévu en 2014 : 34 900,00	proposition 2015 : 12 100,00	soit -65%	
<b>Total :</b>	<b>prévu en 2014 2 600 501,48</b>	<b>proposition 2015 : 2 435 473,69</b>	<b>soit -6,3%</b>

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre 64 : prévu en 2014 : 79 000,00	proposition 2015 : 68 000,00	soit -14%	
Chapitre 70 : prévu en 2014 : 351 100,00	proposition 2015 : 178 740,00	soit -49%	
Chapitre 73 : prévu en 2014 : 973 577,00	proposition 2015 : 976 234,00	soit +0.3%	
Chapitre 74 : prévu en 2014 : 953 175,00	proposition 2015 : 945 889,00	soit -1%	
Chapitre 75 : prévu en 2014 : 208 500,00	proposition 2015 : 255 500,00	soit +23%	
Chapitre 77 : prévu en 2014 : 5 110,00	proposition 2015 : 11 100,00	soit +117%	
<b>Total :</b>	<b>prévu en 2014 79 000,00</b>	<b>proposition 2015 : 68 000,00</b>	<b>soit -14%</b>

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 16 : prévu en 2014 : 537 200,00	proposition 2015 : 493 200,00	soit -8%	
Chapitre 20 : prévu en 2014 : 62 000,00	proposition 2015 : 60 715,18	soit -18%	
Chapitre 21 : prévu en 2014 : 180 000,00	proposition 2015 : 238 100,00	soit +32%	
Chapitre 23 : prévu en 2014 : 609 640,00	proposition 2015 : 775 657,61,00	soit +27%	
<b>Total :</b>	<b>prévu en 2014 : 1 752 175,13</b>	<b>proposition 2015 : 1 744 657,18</b>	<b>soit -0,4%</b>

#### Recettes d'investissement

Chapitre 10 : prévu en 2014 : 797 000,00	proposition 2015 : 658 169,00	soit -17%	
Chapitre 13 : prévu en 2014 : 184 948,00	proposition 2015 : 296 515,04	soit +60%	
Chapitre 16 : prévu en 2014 : 365 444,80	proposition 2015 : 351 200,00	soit -4%	
<b>Total :</b>	<b>prévu en 2014 : 1 889 133,28</b>	<b>proposition 2015 : 1 744 657,18</b>	<b>soit -7,60%</b>

Madame MAURY demande si des contacts ont été pris avec le Lycée agricole pour la fourniture et le prix des repas.

Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré monsieur le directeur du Lycée, qui a répondu qu'aucune proposition ne pourra être faite avant 2016

Monsieur GAERTNER demande pourquoi ne pas s'adresser directement à la Région

Monsieur le Maire répond qu'il avait rencontré Monsieur DENANOT président du conseil Régional qui avait alors répondu que c'était l'établissement qui formulerait une proposition.

Monsieur ALANORE précise que la nouvelle cantine vient d'être mise en service, elle monte en charge progressivement maintenant avec le LEP et le collège, peut-être ont-ils besoin d'attendre pour pouvoir gérer cette montée en charge.

Monsieur GAERTNER estime qu'avec la mise en DSP certains chapitres devraient être plus impactés

Monsieur ALANORE répond que le chapitre a été fini sans aucune marge, du coup le choix a été fait de diminuer moins que prévu afin de conserver une marge de manœuvre.

Monsieur ROY fait remarquer que pour sa part il serait intéressant de conserver le SIVU de Neuvic, car il permet aux élus du territoire de pouvoir échanger.

Monsieur GAERTNER demande à quel investissement correspond l'emprunt

Monsieur le maire répond qu'il permet de financer la masse des investissements.

Monsieur ROY trouve dommage d'avoir modifié la présentation du budget, et que l'ancienne forme était plus lisible et compréhensible, surtout avec la martingale mise en place par Monsieur CHAUMEIL.

Monsieur ROY demande quel est le terrain envisagé pour la réserve foncière

Monsieur le maire répond que la municipalité recherche un terrain.

Monsieur ROY fait remarquer qu'à un précédent conseil municipal a été soumis au vote une subvention pour la réfection de la VC n°10 à embouérime, or sur l'investissement présenté ce jour cette route est prévue à 0€.

Monsieur le maire répond que c'était pour une demande de subvention et que cela ne présage en rien des travaux.

Madame MAURY demande en quoi consiste le réaménagement de la cantine

Monsieur le maire répond qu'il s'agit de cloisonnement entre tables voir la mise en place d'un petit self, mais pas de la réalisation de repas en régie.

Monsieur ROY précise qu'ils voteront contre ce budget car il manque d'ambition, la réfection des routes et des espaces publics ne sont pas suffisants, certains projets ont disparu comme les logements adaptés dans l'ancien hospice, l'étude touristique du champ pigeonier. Enfin il est à constater que rien n'est prévu sur les 17 hectares achetés aux Creux.

**Après ces débats le conseil municipal par 14 voix pour et 4 voix contre valide le budget primitif 2015 de la commune.**

### **VII-Budget Primitif 2015 du CCAS**

Monsieur ALANORE présente le projet de budget 2015 du CCAS,

Dépenses : 13 496,45 € d'aides aux familles et 2 669,23 pour l'achat de composteurs et abris aux jardins communaux.

Recettes : 540 € provenant de vente de concessions ou de dons.

**Après ces débats le conseil municipal à l'unanimité valide le budget primitif 2015 du CCAS.**

## VIII-Subventions aux associations

Monsieur BARTHES présente les sommes demandées par les associations.

	ASSOCIATIONS	DEMANDES	AVIS COMMISSION
		2015	FINANCES
1	Collège de Neuvic Voyage	1950,00 €	1950,00 €
2	A.C.S.E.N.	500,00 €	500,00 €
3	A.D.M.R.		
4	Amicale Anciens Elèves LEGTA	200,00 €	100,00 €
5	Amicale Anciens Elèves LEP	300,00 €	100,00 €
6	A.N.A.C.R.		
7	Aujourd'hui pour Demain		
8	Détente Chorale	200,00 €	100,00 €
9	Coqs de pêche	800,00 €	800,00 €
10	Donneurs Sang bénévoles	150,00 €	150,00 €
11	Dordogne Villages en Barrages	600,00 €	600,00 €
12	Handiplage	150,00 €	100,00 €
13	Joueurs de Golf	300,00 €	160,00 €
14	Loisirs & Sports Hte Corrèze	100,00 €	100,00 €
15	Lou Cantou	1 000,00 €	1 000,00 €
16	Scrabble pour tous	100,00 €	100,00 €
17	Ass.Sportive des Mouettes		
18	Ass.Autonome Anciens Combattants	100,00 €	100,00 €
19	Les Passagers du Vent	5 000,00 €	2 500,00 €
20	La Boule Neuvicoise	600,00 €	600,00 €
21	Comice Agricole	2 000,00 €	2 000,00 €
22	Comité des Fêtes	7 500,00 €	6 000,00 €
23	Croix Rouge Française	200,00 €	100,00 €
24	Fanfare de Neuvic	1 500,00 €	1 100,00 €
25	F.I.E.P.	3 000,00 €	3 000,00 €
26	F.N.A.C.A.	100,00 €	100,00 €
27	Football Club	4 200,00 €	4 000,00 €
28	JMF Délégation Neuvic	1 300,00 €	1 300,00 €
29	La Truite Neuvicoise	1 200,00 €	1200,00
30	Société de Chasse	500,00 €	500,00 €
31	USN Rugby exceptionnelle	5 500,00 € 1 500,00 €	5 500,00 €
32	la Passe Croisée	200,00 €	100,00 €
33	Les Zincorréziens	500,00 €	500,00 €
34	La Danse du QI		
35	Tennis club	500,00 €	100,00 €
36	Ecotriouzoune	600,00 €	100,00 €
37	Anciens élèves Vent Haut		
38	Dentelle	200,00 €	100,00 €
39	Futsal	800,00 €	300,00 €
40	EREA Meymac		
	<b>TOTAL</b>	<b>43 350,00 €</b>	<b>34 960,00 €</b>

Monsieur ROY précise que le rugby a des dépenses importantes et que par conséquent il est nécessaire de revoir à la hausse leur dotation.

Madame DELBEGUE précise que pour sa part les filles bénéficient peu des subventions, de plus le club de rugby organise un concours de belote à Sérandon, ont-ils demandé une subvention à la commune de Sérandon ? Enfin suite à la demande du club la commune a investi sur le stade de Lamazière Basse où ils ont dû aller 3 fois au maximum et la commune a aussi investi au gymnase du LEGTA afin d'avoir accès à des douches.

Cette subvention doit bénéficier autant aux filles qu'aux garçons puisque ce sont les filles les plus participatives comme par exemple au marché de Noël.

Monsieur le maire précise que si besoin la mairie peut les rencontrer.

**Après ces débats le conseil municipal à l'unanimité valide ces subventions à verser aux associations.**

Madame DELBEGUE précise que pour les subventions 2016 une discussion aura lieu avec le FIEP concernant sa demande au vue de sa trésorerie.

Monsieur ROY partage cet avis et précise que d'autres associations sont dans le même cas comme LOU CANTOU, il faut donc demander à toutes les associations l'état de leurs trésoreries.

### **IX-Participation financière à l'école de musique**

Monsieur le maire présente la demande annuelle de participation financière de la commune auprès de l'école intercommunale de musique et de danse de Haute Corrèze qui s'élève pour 2015 à 7 415 €.

Madame DELBEGUE trouve anormal de subventionner des adultes

Madame MAURY partage ce constat et propose que cette situation soit corrigée pour 2016.

Monsieur ALANORE président de cette école de musique ne prend pas part au vote.

**Après ces débats le conseil municipal par 10 voix pour et 7 abstentions et 1 non-participation au vote valide cette participation financière.**

### **X-Redevance France Télécom**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander comme l'année précédente la redevance à France Télécom due au titre de l'occupation du domaine public communal.

**Après débat le conseil municipal à l'unanimité valide cette redevance.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Murielle DELBEGUE

Jean STÖHR